

Numéro	CA/2025-07-03/20
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	22/07/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	22/07/2025
Date de transmission au Recteur	22/07/2025

Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 3 juillet 2025 portant résultat de l'élection des représentants du collège A appelés à siéger au conseil de la bibliothèque Sainte-Geneviève

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3, et D. 714-35 ;

Vu la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et notamment ses articles III.2 et III.5 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que de l'article III.2 de la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Geneviève, le conseil de la bibliothèque est notamment constitué de deux représentants des professeurs des universités de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et de leurs suppléants ;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article D. 714-35 du code de l'éducation ainsi que de l'article III.5 de la convention portant organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Geneviève, les représentants des professeurs des universités et leur suppléant « sont désignés par leurs représentants respectifs au conseil d'administration des universités contractantes. » ;

Après en avoir délibéré,

ÉLIT en qualité de représentants des professeurs des universités (collège A) appelés à siéger au conseil de la bibliothèque Sainte-Geneviève :

- Madame GIOCANTI Sylvia (titulaire) et Monsieur MARQUER Éric (suppléant) ;
- Monsieur SINGARAVÉLOU Pierre (titulaire) et Madame SEBILLOTTE Violaine (suppléante).

Délibération CA/2025-07-03/20	
Nombre de membres en exercice pour le collège (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	8
Nombre de voix pour Madame GIOCANTI Sylvia (titulaire) et Monsieur MARQUER Éric (suppléant)	8
Nombre de voix pour Monsieur SINGARAVÉLOU Pierre (titulaire) et Madame SEBILOTTE Violaine (suppléante)	4

Paris, le 15 juillet 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.